



L'Info Relais

Ca y est, la rentrée est là, et avec elle ses doux souvenirs de vacances, les retrouvailles ou les nouvelles rencontres, mais aussi un rythme souvent plus contraignant et une multitude de choses à gérer.

Alors pour que cette rentrée soit apaisée, nous vous proposons de mettre au cœur de nos préoccupations le temps que l'on s'accorde à soi, qui nous permet de prendre soin des autres. Aussi cette année, prenons soin de nous : rendez-vous le samedi 26 octobre pour une journée bien-être à destination des assistants maternels et gardes à domicile !

Héléna et les animatrices des relais
Familles Rurales

**Le journal du Relais
Familles Assistants Maternels de la CCPR
et de la CCPM (secteur Saint-Hippolyte)**



Le relais sera fermé les 19 et 20 septembre 2019.



Le Relais Familles Assistants
Maternels de la CCPR
et de la CCPM
(Secteur Saint-Hippolyte)

17 Rue de Lattre de Tassigny 25210 LE RUSSEY
3 Rue du Clos Pascal 25190 SAINT-HIPPOLYTE

03 81 43 89 51
relais.ccpr.ccs@famillesrurales.org

Les horaires du relais

Mardi:

14h-17h téléphone + visite Le Russey
17h-19h rendez-vous Le Russey

Jedi:

14h-16h téléphone + visite St Hippolyte
16h-17h rendez-vous St Hippolyte

Vendredi:

9h-12h téléphone + visite Le Russey
13h-15h téléphone + visite Le Russey

Possibilité de rendez-vous en dehors des permanences.

A chacun son relais !

Un endroit pour la lecture,
Un lieu pour la patouille et la peinture,
Une table pour les images,
Un autre pour le modelage,
Un espace pour les pirouettes et les galipettes.

Le relais est plein de recoins,
A chacun de trouver le sien !

Dans ce numéro :

- Les animations du relais
- A vos agendas
- Journée bien-être
- Pajemploi +
- Le livret d'accueil de l'enfant
- Madiathèque
- Le relais en photos !



Les animations

Ces temps collectifs gratuits s'adressent aux assistants maternels, parents et gardes à domicile des communes de la CCPR et de la CCPM (secteur Saint-Hippolyte) accompagnés d'enfants de 0 à 6 ans.

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens, de découvrir des activités.

Ces temps collectifs se déroulent les 1ers et 3ème jeudis de chaque mois de 9h30 à 11h30 à Saint-Hippolyte.

→ 9h30-10h : accueil café

→ 10h-11h : animation

→ 11h-11h30 : jeux libres / rangement



À compter de septembre 2019, les animations du relais se dérouleront uniquement en période scolaire.

Merci de votre compréhension

Septembre

• Jeudi 5 septembre

Atelier d'éveil

→ Saint-Hippolyte

Ecole primaire - Salle Lucien Vonin

Octobre

• Jeudi 3 octobre

Eveil yoga *

Inscription obligatoire, places limitées

→ Saint-Hippolyte

Ecole primaire - Salle Lucien Vonin

• Jeudi 17 octobre

Atelier contes et histoires + atelier d'éveil * en partenariat avec la médiathèque

→ Saint-Hippolyte

Maison Prelot - Médiathèque



* Merci d'arriver au plus tard à 10h lorsqu'il y a un intervenant

A vos Agendas



PETITE ENFANCE
Accueillir les tout petits

CONFÉRENCE

ORGANISÉE PAR LE MULTI-ACCUEIL LES P'TITES CRAPOUILLES ET
LE RELAIS FAMILLES ASSISTANTS MATERNELS DE LA CCPR ET DE LA CCPM

Entrée libre
et gratuite

COMPRENDRE
LES
COMPOTEMENTS
DIFFICILES
DE NOS ENFANTS

JEUDI 03 OCTOBRE 2019

À 20H00

SALLE D'HONNEUR DE LA MAIRIE DU RUSSEY

Animée par **Stéphanie DUHOUX**,

formatrice et consultante parentalité formée auprès d'Isabelle Filliozat à l'intelligence émotionnelle et relationnelle et à l'approche empathique de l'enfant

« Être parent est une aventure fabuleuse... qui se révèle parfois éprouvante physiquement et émotionnellement. Nous nous retrouvons quelques fois débordés face aux comportements difficiles de nos enfants. Alors prenons un temps ensemble pour poser un autre regard sur notre quotidien et pour découvrir des outils pouvant améliorer la relation à nos enfants. »



Soirée de sensibilisation

« Accueillir différemment »

Jeudi 17 octobre à 19h30

Salle des fêtes La Chenalotte

Cette soirée de sensibilisation, faisant suite à celle du 20 novembre 2018, sera animée par Mme SAPIA Anne, psychologue au Centre d'Action Médico Social Précoce.

Au programme :

- ◆ Présentation du développement de l'enfant
- ◆ Visionnage et échanges autour du film : « Qu'avez-vous dit à mes parents ? »
- ◆ Présentation du parcours de l'annonce et des différents services d'écoute.

Informations complémentaires sur le document ci-joint ou au 03.81.43.81.72

Journée « BIEN ÊTRE »

dédiée aux assistants maternels et gardes à domicile

samedi 26 octobre 2019 de 8h30 à 17h00

Au Pôle Famille de Maîche

Une journée exclusivement pour vous durant laquelle vous participerez à 3 ateliers avant d'assister au spectacle de Virginie Goua « Décomplexée...enfin presque ! »

Ci-joint, vous trouverez le bulletin d'inscription avec toutes les modalités à retourner au relais entre le 2 septembre et le 4 octobre 2019.



Le nouveau service : Pajemploi +

Il est désormais possible d'adhérer gratuitement au nouveau service Pajemploi + qui permet de faciliter le versement du salaire à l'assistant maternel. Vous trouverez ci-dessous quelques questions/réponses sur l'utilisation de ce service.

Est-il obligatoire de passer par Pajemploi+ ?

Non, le service Pajemploi+ n'est pas une obligation : vous pouvez continuer à rémunérer votre salarié comme auparavant.

Que doit-on faire de l'attestation d'adhésion Pajemploi+ remplie et signée ?

Vous devez imprimer ce document en double exemplaire. Un pour l'employeur et un pour l'assistant maternel. Il formalise l'accord. Ne l'envoyez pas au centre national Paemploi ! Pour activer le service Pajemploi+, rendez-vous sur votre compte en ligne dans la nouvelle rubrique intitulée « Pajemploi + ».

L'ensemble des employeurs d'un salarié doivent-ils adhérer à Pajemploi+ pour qu'il puisse bénéficier du service ?

Le salarié peut adhérer au service Pajemploi+ avec un seul employeur, ou plusieurs. Il doit signer une « attestation d'adhésion » par employeur, et renseigner ses coordonnées bancaires via son compte en ligne Pajemploi, rubrique « Gérer mes coordonnées bancaires ».

Si l'employeur se trompe dans sa déclaration, et que le salaire est déjà prélevé, est-il possible de la rectifier ?

L'employeur peut tout à fait, comme auparavant, modifier la déclaration après le 25.

- Si le salaire est à la hausse, le centre national Pajemploi versera le complément 3 jours après la correction.

- Si le salaire est à la baisse, l'employeur devra se rapprocher de son salarié afin qu'il rembourse le « trop perçu ».

Dans le cas où les parents sont à découvert, le salarié percevra-t-il quand même son salaire ?

Le salaire sera garanti par le centre national Pajemploi pour le premier mois. L'employeur devra régulariser la situation auprès du centre national Pajemploi au risque d'être exclu du service Pajemploi+.

Les indemnités d'entretien ainsi que les repas fournis par l'assistant maternel sont-ils payés avec Pajemploi+ ?

Le salaire total sera versé à votre salarié, les indemnités d'entretien et de repas sont donc incluses, ainsi que toutes autres sommes déclarées (congrés, heures supplémentaires).

Source : Pajemploi

Pour toutes questions, vous pouvez contacter les services de Pajemploi : www.pajemploi.urssaf.fr ou 0820 00 72 53



Le livret d'accueil de l'enfant



Parents et Assistant(e)s maternel(le)s, un nouveau document à votre service !

Les Relais Petite Enfance du Doubs ont travaillé ensemble, et en partenariat avec la CAF et le Conseil Départemental, pour vous proposer un Livret d'accueil de l'enfant uniformisé sur le territoire. Ce document, validé par les services de la PMI, permet d'échanger sur les conditions d'accueil de l'enfant au domicile de l'assistant maternel (besoins, santé, rythmes, éducation, habitudes).

Il est primordial et doit accompagner le contrat de travail. Vous y trouverez également les différentes autorisations (déplacement, personnes autorisées à venir chercher l'enfant...).

Ce livret sera présenté, en complément du contrat de travail, à chaque parent-employeur venant se renseigner au relais. Assistant(e)s maternel(le)s, si vous souhaitez en avoir un exemplaire, merci de nous contacter (03 81 43 81 72).

Le relais en photos !



Jeux d'eau et extérieurs avec la ludothèque

Médiathèque de Saint-Hippolyte

Ouvertures au public :

Lundi de 16h00 à 18h00

Mercredi 14h00 à 17h00

Vendredi de 16h00 à 18h00

Samedi de 10h00 à 12h00

(horaires susceptibles d'être modifiés en raison du changement de locaux)



Contes et comptines avec La Voix de Sabah



Espace jeux libres



Impressions en peinture



Peinture « Roll-on »



Le Voyage musical de Zélie Ukulélé avec Ludic Music



Land-Art



Eveil yoga : jeux de souffle

Retrouvez toutes les informations des Relais Familles Rurales du Doubs sur le net :

https://www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte